

**Arrêté du 22 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel
à la formation plénière
des conseils médicaux départementaux
de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.**

N° NOR : JUSB2317867S

La première présidente de la Cour d'Appel d'Amiens, présidente du comité social d'administration près de ladite cour ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au Comité Social d'Administration de la Cour d'Appel d'Amiens pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière du 22 juin 2023 des conseils médicaux départementaux de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	FREITAS José
2	MERAOUZIA Dalila
3	KONE Diénéba
4	DANNELY Christophe
5	JOLY Jean-Michel

Article 2:

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3:

La présidente de la Cour d'Appel d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, Le 22 juin 2023

La Présidente du Comité Social d'Administration
de la Cour d'Appel d'Amiens
Catherine FARINELLI

